

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 214

présenté par
Mme Buffet et M. Peu

ARTICLE 25

Supprimer l'alinéa 44.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa est une atteinte à l'autonomie du sport fédéral et du CNOSF, ce n'est pas à la loi de décider des règles internes aux compétitions organisées par les fédérations. De plus, l'articulation avec les règles édictées par le CIO est indispensable. Ces dispositions n'ont aucune pertinence et visent une nouvelle fois à créer des polémiques inutiles.